

AVIS EMIS PAR LA FORMATION SPECIALISEE DU COMITE SOCIAL D'ADMINISTRATION SPECIAL ACADEMIQUE
DE L'ACADEMIE DE NORMANDIE

Réunion du 25 juin 2025

Avis	Suites données par l'administration
<u>Avis n°1 (FSU – FO) :</u> Le CSA de l'académie de Normandie, réuni le 25 juin 2025, demande l'arrêt du projet d'extension de l'outil TIPI de gestion des horaires et congés qui conduirait, selon les calculs même opérés par les services du rectorat, à augmenter le temps de travail des personnels de l'ex périmètre de Caen, équivalent à plusieurs jours de travail supplémentaires.	Quatre groupes de travail avec les organisations syndicales ont permis de fixer un cadre d'organisation des horaires et des congés pour l'ensemble des personnels des services académiques. Le cadre défini permet à la fois de respecter les pratiques antérieures et de les inscrire dans la réglementation nationale relative au temps de travail. Il sécurise ainsi l'organisation et garantit l'égalité de traitement pour tous les personnels. Il permet aux personnels une gestion individuelle sous la réserve des nécessités d'un bon fonctionnement de leur service. Afin d'en permettre le suivi, l'application TIPI va être déployée dans l'ensemble des services académiques et des formations vont être organisées très rapidement pour en faciliter l'appropriation. Enfin, ses premiers mois d'utilisation à l'échelle académique seront suivis avec attention et donneront lieu à l'analyse du retour d'expérience des utilisateurs.
<u>Avis n°2 (FO) :</u> Les membres du CSA FS spécial académique demandent la fourniture de moyens de fonctionnement suivants : une imprimante pour chaque infirmière et une autre pour le Docteur Brochard, une table de consultation pour l'infirmerie, un audiomètre et un visiomètre pour les examens médicaux au quotidien et notamment dans le cadre des visites quinquennales. Il est essentiel que les infirmières et les médecins disposent rapidement de leur matériel d'exams médicaux et de leur propre imprimante afin d'améliorer leur efficacité et leur organisation et garantir ainsi la confidentialité des documents et de ne pas laisser un agent seul dans leur espace de travail.	Comme indiqué dans l'avis formulé en CSA FS le 11 mars 2025, le dispositif d'attribution d'un code confidentiel personnel permet d'assurer la sécurisation des documents imprimés. Un copieur est installé au niveau central du pôle, à proximité du secrétariat. Tous les moyens d'impression individuels ont été supprimés sur les sites académiques. Le matériel médical (audiomètres et visiomètres) a été commandé et livré sur les deux sites.

AVIS EMIS PAR LA FORMATION SPECIALISEE DU COMITE SOCIAL D'ADMINISTRATION SPECIAL ACADEMIQUE
DE L'ACADEMIE DE NORMANDIE

Réunion du 25 juin 2025

Avis	Suites données par l'administration
<u>Avis n°3 (FO) :</u> Les membres du CSA FS spécial académique demandent qu'afin de libérer de l'espace et d'améliorer les conditions de travail de la secrétaire du service médecine du travail, il est impératif pour le service médical de pouvoir bénéficier rapidement dans un premier temps d'une aide humaine pour trier les nombreux dossiers à archiver, puis dans un second temps, de bénéficier d'un référent du service des archives pleinement capable de le conseiller, de l'accompagner et de prendre en charge l'accueil ainsi que le stockage des archives.	Le bureau des archives rectores est en mesure d'accompagner les services, de les aider et de les conseiller dans leurs démarches d'archivage.

Valérie CABUIL

Signé

Présidente du CSA-SA-FS